Objectif 10. Organiser la découverte du cœur de Parc national

Orientation 2. Améliorer la connaissance des patrimoines

Les patrimoines du territoire sont connus de façon très hétérogène et l'information est d'une manière générale encore trop peu diffusée.

Les forêts et les agrosystèmes font l'objet d'inventaires et de suivis par des acteurs divers mais ils sont peu comparables car adossés à des protocoles propres à chaque commanditaire. L'état des connaissances sur les écosystèmes forestiers (leur état de conservation, leur résilience face au changement climatique, les relations entre gestion forestière et biodiversité, etc.) est encore partiel. Il en est de même pour celui sur les techniques culturales agricoles, la diversification des rotations ou la biodiversité dans les parcelles cultivées.

La connaissance sur les autres patrimoines naturels, leur localisation précise, leur fonctionnement, leur état de conservation et les services qu'ils rendent peut être aussi améliorée et éclairée par des recherches sur l'histoire de l'environnement.

L'eau, au centre de nombreuses politiques visant sa préservation, ne fait pourtant pas l'objet, sur le territoire, de suivis réguliers, qualitatifs ou quantitatifs, et le fonctionnement naturel des cours d'eau n'est pas bien connu.

Enfin, les composantes du patrimoine culturel (sites archéologiques, patrimoine immatériel et bâtiments d'intérêt patrimonial notamment) sont encore insuffisamment recensées et étudiées.

À l'échelle de l'ensemble du territoire du parc national, les thématiques mises en avant dans la stratégie scientifique du Parc national et étudiées prioritairement dans le cœur trouvent une nouvelle résonance. De nouveaux champs d'application sont possibles en raison du territoire plus étendu, des compléments peuvent être apportés à certains sujets d'étude et des données socioéconomiques en lien avec les écosystèmes* étudiés peuvent être ajoutées.

L'approche territoriale globale complète le socle de connaissances. Elle met à disposition des acteurs locaux des outils pour maintenir le bon état des patrimoines naturels et culturels, pour accroître la résilience* des écosystèmes* forestiers ou des systèmes agricoles, ou encore pour préserver la disponibilité de la ressource en eau dans la perspective des effets du changement climatique. La présence de la forêt et de certains autres milieux ou espèces particulièrement sensibles constituent de précieux indicateurs de ce bon état écologique. Le Parc national est l'opportunité de préserver la biodiversité* et de développer une ingénierie novatrice dans la gestion des milieux naturels.

[...]

Mesure n°2. Approfondir la connaissance des patrimoines naturels

[...]

MESURE N°2. APPROFONDIR LA CONNAISSANCE DES PATRIMOINES NATURELS

Objectif 10. Organiser la découverte du cœur de Parc national

De façon complémentaire à l'objectif fixé pour le cœur (cf. objectif 1), le Parc national et ses partenaires, visent à mieux connaître l'étendue et la richesse des patrimoines naturels, biologiques comme géologiques, de son périmètre.

Une connaissance minimale du territoire est attendue à travers une cartographie des habitats naturels* et semi-naturels, en lien avec la démarche nationale CarHab, vaste programme prévoyant la cartographie au 1/25 000ème des habitats terrestres sur l'ensemble du territoire métropolitain à l'horizon 2025. Au regard de la responsabilité renforcée du territoire, des inventaires plus précis des cibles patrimoniales* sont accompagnés sur tout le périmètre. En particulier, le Parc national coordonne la réalisation d'un inventaire de la géodiversité* remarquable du territoire, particulièrement méconnue et peu mise en valeur. En lien avec les démarches portées par d'autres acteurs de la charte, certains suivis et études pour mieux comprendre le fonctionnement des écosystèmes*, appliqués prioritairement au cœur, sont également réalisés en aire d'adhésion.

Le Parc national accompagne l'effort de mieux connaître la biodiversité* ordinaire dans le cadre des actions portées par l'Agence française pour la biodiversité et des démarches régionales et départementales. Il encourage en particulier les opérations de sciences participatives, en lien avec une volonté de sensibilisation (cf. orientation 18). À l'échéance de la charte, une trentaine d'atlas de la biodiversité* sont réalisées avec les communes volontaires du Parc national. L'établissement public et ses partenaires incitent également les habitants et visiteurs à renseigner leurs observations dans les différents outils d'observation de la nature (Observatoires Vigie nature et visionature, plateforme « e-observation » de Faune Bourgogne et de Faune Champagne-Ardenne, outil CardObs et autres plateformes de saisie du SINP, etc.). Il soutient les initiatives portées par les associations qui concourent à cet objectif (Inventaire de la faune vertébrée de Côte d'Or – Ligue pour la protection des oiseaux).

ORGANISATION DES PARTENARIATS

RÔLE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC	CONTRIBUTION ATTENDUE DES	AUTRES PRINCIPAU
	COMMUNES ADHÉRENTES	
- anime la stratégie scientifique	- facilitent l'organisation de campagnes	État et ses établissements
	scientifiques	
- informe		Régions et Départements
	- diffusent de l'information	
- Partage les résultats.		Gestionnaires d'espaces n
	mettent en œuvre des démarches d'atlas pour	
- coordonne les suivis	la biodiversité communale ou de sciences participatives	Organismes de recherche
- initie et soutient des études		Sociétés savantes
- met en œuvre des partenariats		

EXEMPLES D'ACTIONS

- Mener l'inventaire de la géodiversité remarquable du territoire.
- Mettre en œuvre des atlas de la biodiversité communale.

Objectif 10. Organiser la découverte du cœur de Parc national

[...]

Pages 75 à 81

Référence ID de l'article : #5942

Auteur : Tessa Vernier

Dernière mise à jour : 2020-07-08 10:44